



## DECISION N° 2014 - S - 02

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

**VU** le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

**VU** l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

**VU** l'arrêté interministériel du 9 janvier 2012 du Ministre en charge du développement durable et de l'agriculture plaçant Madame Marie-Lise MOLINIER en position de détachement auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de directrice adjointe,

### DECIDE

#### **- ARTICLE UNIQUE -**

Durant la période du 11 juillet 2014 au 31 août 2014, délégation est donnée à Madame Marie-Lise MOLINIER, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 11 juillet 2014

Le Directeur de l'INAO

  
Jean-Luc DAIRIEN

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)